



Les cafés de la statistique

"La statistique éclaire-t-elle les questions de société" ?

Soirée du 12 février 2008

« Délinquance et sentiment d'insécurité »

Synthèse des débats^[*]

La délinquance préoccupe nos concitoyens, elle emplit les médias et s'invite dans les débats politiques. Mais peut-on parler de "la" délinquance : que met-on derrière ce mot ? Des chiffres sont régulièrement publiés : sait-on bien ce qu'ils recouvrent et comment peut-on vraiment mesurer la réalité ? Si la délinquance préoccupe, c'est notamment parce qu'elle est cause d'insécurité : mais certaines formes de délinquance ne font pas de victimes. N'y a-t-il pas aussi un écart entre ce que serait une mesure de l'insécurité effective et le sentiment d'insécurité éprouvé par certaines personnes ?

invité :

Philippe Robert, directeur de recherche émérite au CNRS

Exposé introductif :

Historique

L'idée de rassembler et de mesurer sous le terme de « délinquance » des faits que l'on considérait autrefois séparément – meurtres, vols... – apparaît à la fin du XVIII^e siècle. D'emblée, l'instrument de mesure est le nombre des jugements rendus, et très tôt on prend conscience de la difficulté : tout n'arrive pas jusqu'au juge. Il faut donc se demander si ce que l'on connaît est suffisamment « représentatif » (terme anachronique) de ce qu'on voudrait mesurer. Malgré certains raisonnements rassurants de savants (Quetelet, Mayr...) cette inquiétude demeure tout au long du XIX^e siècle, sans que des travaux scientifiques viennent éclairer la situation : au-delà de précautions rhétoriques, on utilise donc sans précaution les statistiques judiciaires.

[*] Pour l'exposé liminaire, le présent texte est reformulé à partir des notes du secrétariat suivant le plan de l'orateur. En revanche, le contenu des échanges est structuré en quelques thèmes, sans suivre l'ordre chronologique. Par ailleurs, on a choisi de ne pas attribuer nominativement les propos échangés. Ceux-ci ont été reconstitués à partir des notes du secrétariat sans reprendre leur formulation détaillée. Lorsqu'un point est évoqué sous forme d'une question, ce qui vient ensuite ne retrace pas la seule réponse de l'invité, mais l'ensemble des contributions des participants.

Le premier changement vient au XX^e siècle, entre les deux guerres, des Etats-Unis : le recours aux données de police est motivé par le souci de se placer le plus en amont possible du processus institutionnel. A la même époque, des tentatives académiques sont faites pour pondérer les différents faits selon leur gravité : elles n'ont pas de suites pratiques.

Deuxième changement : le recours à des enquêtes en population générale. Introduites dans les années 1940 auprès d'adolescents questionnés sur des faits qu'ils ont pu commettre, ces enquêtes prennent un grand essor dans les années 1960 aux Etats-Unis (commission d'enquête instituée par L. Johnson) où l'on commence à interroger les personnes sur les faits qu'elles peuvent avoir subis (dont elles peuvent avoir été victimes). Cette innovation méthodologique a eu depuis un succès extraordinaire : outre leur usage pour mesurer la délinquance, ces enquêtes "de victimation" permettent aussi d'approcher les relations entre victimes, auteurs de crimes ou délits, et institutions.

On est ainsi passé d'un monopole de la statistique pénale à une situation de diversité où coexistent :

- des statistiques institutionnelles (justice, police,...), mesurant l'activité des services, avec les caractéristiques que cela implique ;
- des enquêtes : enquêtes de victimation, mais aussi enquêtes sur des actes commis en matière de délinquance juvénile, de consommation de produits prohibés, ou de violences scolaires. Les enquêtes de victimation ont nécessairement un champ restreint : il faut une victime « non morte » (! exclusion des homicides), « non co-participante à l'acte » (exemple : corruption) ; il faut que la question puisse être posée en termes pas trop compliqués (ce qui exclut d'interroger sur les escroqueries, les abus de confiance...). Leur champ d'application privilégié, ce sont les agressions, cambriolages, vols, dégradations... ;
- d'autres instruments : statistique des causes de décès (pour les homicides), statistiques d'entreprises (« démarque inconnue » dans les grands magasins pour les vols à l'étalage), comptabilité intersectorielle (fraude fiscale...).

Aucune de ces sources ne constitue la panacée, toutes sont partielles.

Principes de mesure :

1° Il faut cumuler les divers instruments de mesure disponibles, non pas en les juxtaposant, mais en les confrontant. Cette confrontation ne va pas de soi : il ne s'agit pas de données immédiatement comparables. Chacune traduit le point de vue d'un acteur : auteur (dans les enquêtes de délinquance autoreportée), victime (dans les enquêtes de victimation), professionnel (dans les statistiques policières ou judiciaires) ... Leur confrontation nécessite de les interpréter et de les transformer.

2° Il faut observer des périodes aussi longues que possible pour voir émerger des tendances. Les comparaisons à courte période (d'un an sur le précédent) n'ont pas grande signification.

3° Il faut utiliser tout le savoir accumulé par les travaux scientifiques, ceux qui s'appuient sur des mesures et les autres, pour dégager la signification des mesures observées.

4° Il faut prendre garde au fait que les instruments peuvent orienter le regard : ainsi, les enquêtes de victimation ont permis de mieux étudier la délinquance « à victime directe » ; cela a pu avoir pour effet de refouler dans l'ombre d'autres types de délinquance, économique en particulier.

Dans la suite de son exposé, l'intervenant s'est appuyé sur les graphiques 1 à 12 reproduits en annexe.

Graphiques 1 à 4 : atteintes aux biens, atteintes aux personnes, les évolutions et leurs explications possibles

Les taux d'atteinte aux biens montrent, dans la statistique policière, une croissance impressionnante entre 1960 et 1985, suivie par une quasi-stabilité (au-delà des fluctuations de court terme). Les taux d'atteinte aux personnes restent très inférieurs, mais croissent depuis 1985.

Comment expliquer le profil de la courbe des taux d'atteinte aux biens ? La confrontation des enquêtes et des statistiques de police (graphique 2) peut se faire sur la période la plus récente, depuis 1985 : elle révèle certes des niveaux différents (il y a plus d'atteintes déclarées dans les enquêtes que dans les statistiques de police) – ce qui peut s'expliquer par l'existence d'atteintes non déclarées, ou non suivies de plaintes – mais les profils d'évolution 1985-2005 sont comparables : stabilité ou légère baisse.

En ce qui concerne la période antérieure (1960-1985), on doit raisonner par supputations. La généralisation tardive de l'assurance vol permet d'écarter l'hypothèse selon laquelle la croissance observée entre 1960 et 1985 ne constituerait qu'un artefact du recours à l'assureur. L'abaissement considérable du taux d'élucidation des vols entre 1950 et 1985 permet d'écarter l'hypothèse d'une plus grande attention portée par la police à ce contentieux. Très probablement il y a eu effectivement croissance du nombre des faits, que l'on peut mettre en rapport avec la croissance de la quantité des biens disponibles dans la société : la ressemblance des graphiques 1 et 3 (immatriculation de voitures particulières neuves) est frappante.

Graphiques 5, 6 et 7 : trois figures sur l'insécurité

Vis-à-vis de l'idée « on ne se sent plus en sécurité », la population se divise en trois grands groupes de tailles à peu près égales : 1/3 des personnes adhèrent fortement à cette idée, 1/3 y adhèrent moyennement, 1/3 n'y adhèrent guère. Même si on observe des fluctuations (pointe en 2001, notamment), cette répartition apparaît comme très stable tout au long de la période (1977-2004). Interrogés sur les priorités que devrait avoir l'action gouvernementale, dans un questionnaire à trois modalités principales chômage-violence-prix¹, les répondants ne donnent majoritairement priorité à la lutte contre la violence que durant une courte période autour de 2001-2002, marquée entre autres par un recul de la préoccupation pour l'emploi. En dehors de cette période, c'est de façon constante 1/6^e environ de la population qui donne à la lutte contre la violence et la délinquance la priorité parmi les problèmes sociaux : on peut considérer qu'il s'agit du « noyau dur » des gens pour qui cette considération passe avant tout autre problème collectif.

Une tout autre figure est fournie par les réponses à des questions précises sur les peurs. Le graphique 7 met en regard d'un côté un indicateur de « préoccupation sécuritaire » (1^{ère} ligne du graphique), déclarée par un peu plus de ¼ des Franciliens, donnée pas très éloignée des précédentes ; et de l'autre côté (en dessous) des indicateurs de « peur » dans des circonstances précisées : au domicile, dans le métro, etc. Ces indicateurs de peurs sont très variables, très difficiles à mesurer de façon stable et à interpréter ; ils sont très dépendants des vulnérabilités personnelles réelles ou ressenties. Ils permettent de comprendre que, contrairement à la « peur », la « préoccupation sécuritaire » n'est pas liée à « l'exposition aux risques » : de la même façon qu'on

¹ La somme des trois pourcentages vaut nécessairement 100, et toute baisse de l'un doit être compensée par une hausse de la somme des deux autres

peut être préoccupé par le problème du chômage même si on a un emploi stable, on peut être préoccupé par les questions de sécurité sans se sentir personnellement exposé à des risques.

Graphiques 8 à 12 : quelle montée de la violence ?

Le taux d'atteintes aux personnes s'accroît depuis 1985, selon les statistiques de police (graphique 1). Les homicides ne sont pas en cause (graphique 8) : leur nombre paraît quasiment stable depuis le début des années 1970, quelle que soit la définition qu'on emploie, celle de l'INSERM² à partir des certificats de décès, ou celle des statistiques de police (rétropolée avant 1990³). Le nombre des délits de « coups et blessures volontaires » (CBV) s'est accru, mais pas celui des délits CBV ayant donné lieu à des interruptions de travail (ITT) de plus de huit jours, les plus graves donc, lequel a légèrement baissé (graphique 9). Ce qui a beaucoup augmenté, ce sont en revanche les enregistrements de délits de CBV les plus « légers ». Une partie au moins de cette augmentation est due aux modifications législatives, nombreuses en la matière ces derniers temps (sept depuis 1995), et qui aboutissent à élargir progressivement le champ des faits pouvant être qualifiés de délits de « coups et blessures volontaires » et donc apparaissant dans la statistique policière. Ces modifications du droit ont des effets statistiques qu'on oublie trop souvent. Du coup, la croissance des faits enregistrés est douteuse, et il faut se tourner vers les enquêtes de victimation (graphiques 10 à 12). Celles-ci confirment l'absence d'augmentation des violences les plus graves (violences physiques caractérisées) et la croissance modérée des violences physiques simples. Et elles montrent au contraire la très forte croissance des cas « d'autres violences », même si le dernier point de la courbe (graphique 10) n'est pas strictement comparable aux autres (voir plus loin). Que sont ces « autres violences » ? Tous les cas où une personne dit avoir été insultée, injuriée, menacée, victime d'un racket, sans dommage physique. Les cas où une personne déclare avoir été plusieurs fois (au cours de la période observée) victime de semblables atteintes (multivictimation) sont aussi de plus en plus nombreux (graphique 11).

Au total, les données policières sur-estiment l'évolution des violences caractérisées, du fait des extensions législatives ; mais elles sous-estiment la « violence en miettes ». Le fait que les $\frac{3}{4}$ des actes de violence dénombrés dans la dernière enquête nationale de victimation disponible, enquête 2004-2005 (graphique 12) soient des violences verbales ne doit pas être ignoré, sans que cela signifie que les problèmes correspondants soient simples à traiter. Peut-être les enquêtés sont-ils de plus en plus enclins à relater ce genre d'incident à l'enquêteur ; en toute hypothèse, cela traduit une plus grande « rugosité » des relations sociales ou interpersonnelles qu'on ne doit pas ignorer.

Débat :

Les participants ont souhaité mieux comprendre le niveau ou l'évolution de certains indicateurs de délinquance ou du sentiment d'insécurité ; ils ont consacré beaucoup de temps à se demander ce qui peut influencer les instruments de mesure, et comment les améliorer.

² Institut national de la santé et de la recherche médicale

³ Jusqu'à la fin des années 1980, les données policières ne distinguaient pas les homicides réalisés des simples tentatives. Mais le rapport constant observé entre les uns et les autres autorise une réropolation pour la période antérieure afin d'évaluer le nombre d'homicides.

Sur quelques situations ou évolutions importantes

Violences conjugales: une participante se demande quel crédit il faut accorder aux statistiques de femmes victimes de violences conjugales que l'on entend dans les médias : « tous les trois jours, une femme meurt... ». Si des présentations frappantes méritent d'être relativisées, si les niveaux de violences entre proches restent faibles à l'échelle globale, il n'en reste pas moins que les enquêtes les plus récentes, réalisées avec toutes les précautions nécessaires⁴, montrent que pour les femmes le niveau d'agression à l'intérieur du ménage est, selon le responsable de ces enquêtes à l'INSEE, du même ordre de grandeur que le niveau d'agression à l'extérieur⁵. Ces violences risquent d'être à répétition, la victime hésitant à demander l'intervention d'un tiers ou d'une autorité dans l'espoir de sauver la relation ; par suite, ces violences peuvent être de celles ayant les conséquences physiques les plus dommageables. On peut penser que l'évolution des conditions de déclaration va dans le bon sens : le risque que la victime de telles violences, ou la victime d'un viol, ne soit pas prise au sérieux, voire pire, a certainement beaucoup diminué.

Croissance des atteintes aux biens entre 1960 et 1985: Il semble bien que cette croissance ait accompagné l'entrée de notre pays dans l'ère de la consommation de masse, avec en particulier l'énorme développement du stock de biens durables, « non consommables par le premier usage », et donc potentiellement « volables ». Il s'agirait donc aussi d'une « société de prédation de masse ». ... Par ailleurs, les logements et les véhicules ont progressivement été de mieux en mieux protégés contre le vol : les cambriolages ont baissé, en France et ailleurs ; il est aussi devenu patent qu'il ne sert à rien d'ôter un autoradio de son réceptacle (car les modèles actuels sont alors inutilisables) ; du coup, le vol s'est déplacé dans la rue : quand le propriétaire transporte le bien (arrachage de sacs ou de téléphones portables, voire « car-jacking »). Il y a un déplacement partiel de la délinquance d'acquisition, vers des situations où le bien est moins protégé : dans les enquêtes régionales ou locales de victimation, un sur deux des actes de violence déclarés est lié à un vol.

Le cas des vols de voitures a été évoqué par un participant, spécialiste de l'assurance : il a distingué les « vrais vols de voitures », accomplis par des « professionnels », où l'on ne retrouve jamais les véhicules, qui sont le plus souvent exportés ; et les « emprunts », souvent le fait de jeunes (pour une sortie ou un week-end), où l'on retrouve le plus souvent les véhicules (mais fréquemment endommagés). Il lui semble que la première catégorie (« vrais vols ») doit être stable, et du coup il suppose la seconde en forte croissance, ce qui lui paraît contradictoire avec la baisse du taux d'élucidation des affaires. Mais qui dit « voiture retrouvée » ne veut pas dire « élucidation du vol ».

L'analyse des atteintes aux biens doit tenir compte de trois caractéristiques importantes des biens principalement soumis au vol :

- des biens récents, certes très répandus, mais conservant dans le « haut de gamme » une valeur élevée, de sorte qu'il existe un « second marché » des objets volés ;
- des biens très liés à nos modes de vie, dont la privation peut être jugée insupportable : automobile, ordinateur, téléphone mobile ;
- des biens qui sont des éléments de prestige social : vêtements de marque chez les jeunes, téléphones haut-de-gamme...

⁴ Interview réalisée « sous casque » pour maintenir une confidentialité totale

⁵ 3 à 4% des femmes sont concernées dans chacun des deux cas. De plus, les femmes agressées à l'extérieur de leur domicile le sont souvent par un ex-conjoint ; de façon générale, les périodes de séparation sont les périodes les plus à risque.

Il faut prendre en compte aussi la dialectique « épée-cuirasse » : lorsque la protection d'un type de bien se renforce, la « pointe » du vol se déplace.

Croissance des atteintes aux personnes depuis 1985: paradoxalement, assez peu de questions ont été posées sur les causes de ce phénomène. Outre l'importance des vols dans les agressions, il faut encore tenir compte de la réapparition d'une « stratégie de l'honneur », la recherche du « respect », a été évoquée à propos des affrontements entre groupes de jeunes et policiers, ou entre groupes de jeunes. Dans les sociétés européennes traditionnelles et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, on connaissait un niveau élevé d'affrontements interpersonnels liés à ce genre de comportement ; depuis, on en avait perdu l'habitude, et « l'écartement des corps » était devenu la règle absolue.

Un participant s'est demandé si on pouvait établir un lien entre l'évolution des ventes d'armes à feu et la criminalité violente : mais la plupart des actes de violence sont commis sans arme ou, dans une petite minorité de cas, avec des armes « par destination » voire des armes blanches ; seul un pourcentage minime met en jeu des armes à feu.

Fluctuations du sentiment d'insécurité: les années 2001-2002 ont connu une forte poussée de l'indicateur de préoccupation sécuritaire. Plusieurs causes se sont combinées : les événements de New-York le 11 septembre 2001, des manifestations de policiers et de gendarmes mécontents de la tentative d'instauration d'une police de proximité, une campagne électorale où certains candidats ont beaucoup évoqué l'insécurité, une forte pression médiatique. Contrairement aux « peurs » personnellement ressenties, la préoccupation sécuritaire a un côté abstrait, elle est sensible à « l'air du temps ». On peut « l'exciter » pendant une certaine période, l'indicateur revenant ensuite à son niveau moyen. De façon surprenante, les émeutes dans des banlieues françaises à l'automne 2005 n'ont pas eu cet effet. Le « bruit des médias » crée des effets de renforcement, mais on ne saurait dire que les médias créent le sentiment d'insécurité : largement indépendant des tendances de la délinquance, celui-ci est présent chez des personnes qui ont peu de ressources pour faire face aux mutations, qui vivent tous les changements comme des menaces. Les peurs précises, c'est tout autre chose : il s'agit alors de sentiments concrets, liés à l'expérience de la personne et de ses proches. Mais mesurer l'intensité des peurs est difficile⁶, alors qu'il est relativement facile de donner un chiffre global de préoccupation sécuritaire.

Sur les instruments de mesure

Les statistiques de police sont-elles influencées par les comportements des victimes et par les instructions de la hiérarchie ?

La réponse est : oui, bien sûr. Des précisions utiles ont été données à ce sujet. D'abord, il faut savoir que les statistiques de la police – le fameux « état 4001 » – retracent uniquement les procès-verbaux transmis par la police au Parquet (et encore : seulement pour les crimes et délits et sauf ceux en matière routière ou d'imprudences), et non pas tous les faits signalés à la police : certains faits peuvent être seulement inscrits sur la « main courante », d'autres complètement ignorés.⁷

⁶ Ne serait-ce qu'à cause des différences d'exposition au risque : ainsi, un fort niveau de peur des jeunes dans les transports en commun doit être rapproché de leur fort taux de fréquentation.

⁷ Par ailleurs, de nombreux délits constatés par d'autres administrations, lorsqu'ils sont dénoncés au Parquet, ne passent pas par les services de police : inspection du travail, inspection des installations classées, fraude fiscale ou douanière, ... (voir le schéma des circuits de déclaration donné en annexe). De plus, les délits routiers, bien que constatés par la police ou la gendarmerie, ne sont pas comptés dans la « statistique 4001 » sur laquelle est fondée la communication ministérielle et la reprise par la presse du « chiffre de la délinquance ».

Le point crucial est donc : qu'est-ce qui détermine qu'un fait va être consigné dans un procès-verbal transmis au Parquet ? Il faut prendre en compte le comportement des différents acteurs.

Le plaignant d'abord : il peut être plus ou moins déterminé, plus ou moins informé de ses droits⁸. Des études ont permis de connaître les facteurs de la propension à déposer une plainte. Le premier facteur est le sérieux du dommage subi. Ensuite, cette propension peut être diminuée si le plaignant craint d'être mal accueilli⁹, ou pense que sa plainte éventuelle n'aboutirait à aucun résultat tangible. Il y a aussi une forte hétérogénéité inter-individuelle de cette propension : certains « inertes-amers » ne feront pas de démarche même pour des événements importants parce qu'ils ont perdu confiance dans les institutions ; pour d'autres, ce sera l'inverse et ils déclareront des événements insignifiants. Mais la majorité des gens sont dans une réaction « fonctionnelle ».

Le policier ensuite : il peut être plus ou moins motivé pour cette transmission, selon la plus ou moins grande banalité des faits, les chances d'aboutir de la procédure¹⁰, les réactions antérieures du Parquet, et bien sûr les impulsions qu'il peut recevoir de sa hiérarchie : ministère de l'intérieur, éventuellement via le Préfet, ou maire de la commune, qu'il ne faut pas oublier¹¹. Ces impulsions peuvent être des instructions, mais aussi des formes de reconnaissance professionnelle accordées ou non accordées au temps passé sur différents types d'affaires. Peuvent entrer aussi en ligne de compte des réactions corporatistes contenant une évaluation implicite de ce qui est important ou non. Le cas échéant, il peut être plus simple de « se contenter » d'une inscription en main courante, avec remise à la victime d'un « récépissé de déclaration » pour l'assurance.

Des exemples étrangers témoignent de la réalité des effets des interventions politiques ou administratives sur les statistiques : par exemple en Angleterre une montée récente des statistiques officielles est imputable à des instructions du Home Office aux services de police d'enregistrer toutes les plaintes dans les termes où elles ont été adressées. On constate alors une discordance entre l'évolution retracée par les statistiques officielles et celle retracée dans les enquêtes de victimation. Dans d'autres cas (exemple des Pays-Bas), cette discordance peut avoir une autre origine : une propension à la plainte croissante, suite à une satisfaction croissante vis-à-vis des services de police !

Les écarts entre les résultats des enquêtes de victimation et les statistiques de police proviennent donc pour beaucoup de cette propension des victimes à aller ou non déposer une plainte, et de la suite donnée à leur démarche. Par exemple, ces écarts sont forts dans le cas des violences physiques : c'est dû à la composition de ce groupe d'événements, qui inclut d'une part une grande masse d'événements n'occasionnant pas ou peu de dommages, et qui sont peu déclarés à la police, et d'autre part un relativement petit nombre d'événements graves, bien déclarés.

Ces écarts peuvent donc fluctuer.

Dans les pays où l'on utilise les deux sources régulièrement sur longue période, on les voit souvent converger au moins tendanciuellement.

⁸ Tout le monde ne le sait pas : un plaignant peut forcer la décision en s'adressant directement au Parquet.

⁹ Le temps est (heureusement) passé où les déclarations de viols suscitaient des ricanements, et où leur nombre était de ce fait limité ; mais d'autres cas peuvent surgir.

¹⁰ Lorsqu'on n'a aucune idée de l'auteur des faits, aucune indication permettant de le rechercher avec des chances de succès, est-ce que cela vaut la peine de s'investir ?

¹¹ Le rôle du maire était prépondérant avant la 2e guerre mondiale, dans les villes disposant d'une police municipale, c'est-à-dire la très grande majorité.

Un « effet d'enquête ». Dans une matière essentiellement subjective, les résultats des enquêtes de victimation successives, pour être comparables, doivent reposer sur des protocoles d'enquête stables. Un exemple a montré à quel point l'instrument est sensible : dans le questionnaire 2004-2005 de l'enquête permanente sur les conditions de vie de l'INSEE (dite EPCV), une précision : « même verbaux » a été ajoutée à la fin de la question « Avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violence ? ». Les années précédentes, les enquêteurs avaient seulement consigne de donner cette précision si l'interviewé la leur demandait ; à partir de l'EPCV de 2004-2005, cette précision, étant incorporée dans le texte de la question, a dû être donnée systématiquement. Les résultats ont montré une forte croissance de l'indicateur, et les spécialistes sont persuadés qu'une partie au moins de cette croissance doit être imputée à ce (petit) changement de protocole, notamment parce qu'elle a été trouvée dans tous les types urbains¹².

A ce propos, des participants au Café se sont étonnés qu'on ne prévoie pas dans les enquêtes une « partie-témoin », à méthodologie rigoureusement constante, lorsqu'on doit introduire des modifications – ce qui est évidemment parfois nécessaire. Ce souhait se heurte à des difficultés techniques et surtout budgétaires. Dans ce cas particulier, une autre enquête pourrait servir de témoin : c'est l'enquête réalisée en Ile-de-France à la demande du Conseil Régional ; mais ses résultats (au moins pour les campagnes 2005 et 2007) ne sont pas à la disposition des chercheurs, ce qui a été regretté par plusieurs participants : qui s'en sont même étonnés dans la mesure où l'enquête est faite sur fonds publics. De façon générale, il est nécessaire d'observer dans la durée, et il faut accorder beaucoup d'importance à la continuité des séries : c'est parfois difficile à faire admettre aux financeurs. Ainsi, le ministère de l'intérieur a imposé en 2007 un changement considérable des enquêtes de victimation, et le raccordement avec la série des EPCV précédentes sera difficile.

Violences sur les enfants, délits commis par des enfants: Une participante se demande ce qu'on peut mesurer dans ces cas-là. Les enquêtes de victimation ne s'adressent qu'aux personnes de plus de quinze ans, et les statistiques de police ne permettent pas d'isoler les cas où les victimes sont des enfants. En revanche, plusieurs instruments permettent d'étudier des infractions ou des délits commis par des enfants ou des adolescents (éventuellement au détriment d'autres enfants), notamment les consommations de stupéfiants : enquêtes ESPAD¹³ ou ESCAPAD¹⁴, baromètre Santé du CFES¹⁵, enquêtes sur la violence scolaire (travaux d'Eric Debarbieux ou de Cécile Carra)...

Il se peut que la victimation des jeunes soit sous-estimée faute de bons instruments de mesure.

Délinquance économique et financière: Un participant a du mal à comprendre pourquoi cette forme de délinquance est moins bien connue par la statistique : est-ce que les victimes ne portent pas plainte aussi ? La raison est que ces formes de délinquance échappent souvent aux deux instruments de mesure principaux. Les enquêtes de victimation auprès des ménages ? Elles ne peuvent porter sur des infractions (escroqueries, ...) dont la définition est complexe, et qui ne concernent chacune qu'une fraction très petite de la population générale ; d'ailleurs, les victimes sont le plus souvent des personnes morales (exemple de la Société Générale) ; enfin, on ne peut pas utiliser ce moyen pour

¹² Touchés ou non par les événements de l'automne 2005. Par ailleurs, les questions sur le sentiment d'insécurité, dans la même enquête, n'ont pas connu d'évolution marquée cette année-là.

¹³ European school survey on alcohol and other drugs

¹⁴ Enquête auprès d'un échantillon de jeunes lors des journées d'appel de préparation à la défense

¹⁵ Comité français d'éducation pour la santé

des délits où la victime a pu plus ou moins participé à l'action. Les statistiques de la police ? Bien souvent, ce genre de plainte est adressée directement au Parquet¹⁶ et ne figure donc pas dans les statistiques policières ; or les statistiques judiciaires, elles, sont trop globales¹⁷. Restent des sources particulières – données de la Douane, de la Direction générale des impôts, données d'entreprises – mais elles sont disparates et parfois difficilement accessibles.

Peut-on établir une « échelle de sensibilité » de la population ? Un participant suggère qu'établir un tel outil serait utile pour interpréter les statistiques : il est probable qu'un événement perçu comme important sera mieux déclaré. On pourrait poser à intervalles réguliers des questions du genre : « Si telle violence (bien définie) vous est faite dans le métro, que faites-vous ? → rien ? une déclaration sur la main-courante au commissariat ? un dépôt de plainte ? ». Cette suggestion est accueillie positivement, quoique sa motivation puisse se discuter. En effet, comme on l'a vu, la « propension au renvoi » (propension à déclarer aux autorités, en l'occurrence) est fonction de multiples facteurs : la relation « importance-déclaration » n'est pas si directe.

Il y a une autre raison pour laquelle on a cherché à établir des « appréciations de gravité » de la population vis-à-vis de certains actes, ou au moins un ordonnancement de ces actes : c'est pour pondérer les différents items des statistiques de police, au lieu de les additionner simplement. En utilisant des pondérations, on aboutit à des « index pondérés de criminalité ». Voir travaux entamés à partir de l'ouvrage de Thorsten Sellin et Marvin Wolfgang en 1963.

Des enquêtes de ce genre ont été réalisées en France dans les années 70 et 80, pas depuis. Un participant s'en est étonné : ne s'agirait-il pas d'un investissement utile pour mieux valoriser les autres sources ?

Peut-on mesurer le coût de la délinquance ? « The cost of crime »... préoccupation ancienne aux Etats-Unis, ayant fait l'objet de nombreux travaux d'économistes depuis les années 1960, dont un certain nombre en France¹⁸. Ces travaux sont utiles, en particulier parce qu'ils déplacent l'intérêt vers des formes de délinquance qu'on a tendance à sous-estimer lorsqu'on s'attache à étudier les actes ayant des victimes directement identifiées : fraude fiscale par exemple. Les incertitudes sont évidemment très grandes, particulièrement sur des éléments comme les homicides (et autres atteintes létales aux personnes) – il s'agit alors d'estimer un « coût de la vie humaine » – ou bien la délinquance d'imprudence (accidents de la route) ou encore les atteintes aux finances publiques (fraude fiscale).

Et la LOLF ? Un participant se demande si on peut espérer des progrès dans la connaissance de la délinquance du fait que cette loi organique sur les lois de finances – LOLF – impose d'identifier des objectifs et de leur associer des indicateurs. La délinquance, et le sentiment d'insécurité, sont des questions concernant la société tout entière : les indicateurs de la LOLF, qui visent à établir l'effectivité de l'action publique en ce domaine, ne peuvent avoir qu'un champ plus restreint¹⁹.

¹⁶ Contrairement à ce qui se passe en Angleterre par exemple, ou dans d'autres pays de tradition anglo-saxonne, où la police est le « point focal » des poursuites de tous ordres, alors qu'en France, et dans les pays de droit romain, ce rôle est joué par le Parquet.

¹⁷ Depuis le milieu des années 1970, le système statistique du ministère de la justice a été recentré sur des outils de gestion interne, ce qui a appauvri les possibilités d'analyse de la délinquance que certaines données détaillées permettaient antérieurement.

¹⁸ Notamment de la part de Thierry Godefroy.

¹⁹ En outre, souvent, ce ne sont pas des indicateurs synthétiques de l'action publique, mais quelques indicateurs très partiels, supposés typiques. Par exemple l'action en matière de sécurité routière est appréciée par le résultat des tests d'alcoolémie.

Pour une meilleure connaissance: Sachant que, pour connaître la délinquance et le sentiment d'insécurité par des mesures, il faut des outils divers et stables, les participants au Café se sont demandé à quelles conditions on pouvait obtenir de tels outils.

Il y faut des budgets importants, que les chercheurs ne peuvent pas apporter. La première enquête de victimation a été co-financée par les ministères de la justice et de la recherche ; dix ans plus tard, l'INSEE a pris le relais dans le dispositif EPCV sur impulsion européenne, mais avec un échantillon de taille trop réduite pour mesurer avec une précision suffisante l'incidence de certains événements rares (les enquêtes analogues en Angleterre, Ecosse, aux Pays-Bas, etc. ont des échantillons plus importants). Depuis peu, le ministère de l'intérieur a pris le relais du financement et doublé l'échantillon, mais avec des exigences risquant de conduire à des ruptures de séries, outre que l'augmentation de la taille de l'échantillon est encore très insuffisante, qu'on est resté à mi-chemin alors que cette préoccupation aurait dû être prioritaire. Il n'est pas à coup sûr nécessaire que ces enquêtes soient annuelles : mieux vaudrait, peut-être, des enquêtes moins fréquentes avec un plus gros échantillon.

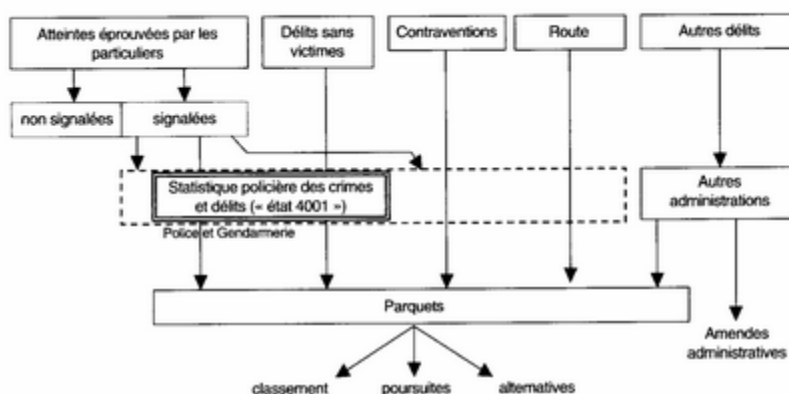
Une autre condition est l'ouverture des données administratives ou d'enquêtes existantes à la réutilisation par des chercheurs, car on vient de voir combien la multiplicité des aspects et les conditions de recueil de l'information appellent des précautions d'interprétation : ces données méritent toujours des réinterprétations et des analyses secondes qui mobilisent le savoir accumulé par la littérature scientifique sur la délinquance.



Bibliographie :

Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999.
 Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002.
 Robert Ph., *Sociologie du crime*, Paris, La Découverte, Repères, 2005.
 Mucchielli L., Robert Ph., Dir., *Crime et sécurité ; l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, notamment le chapitre Robert Ph., Pottier ML., Les grandes tendances de l'évolution des délinquances (pp. 13-24).
 Voir aussi « Les statistiques de la délinquance », //France, Portrait Social, INSEE, octobre 2002.

La statistique policière ne couvre ni toute la délinquance ni toute l'entrée au parquet

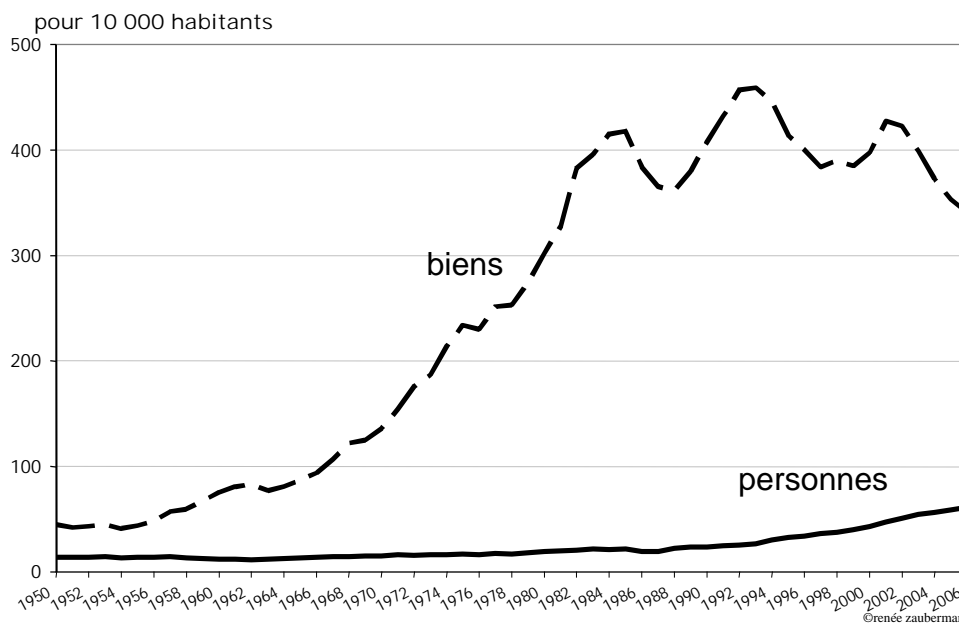


1. Certaines victimes ne déclarent aux services compétents que si cette formalité est nécessaire pour déclencher une indemnisation par l'assurance. À l'inverse, de fausses déclarations sont possibles en cas d'escroquerie à l'assurance.

ANNEXE :

Graphique 1

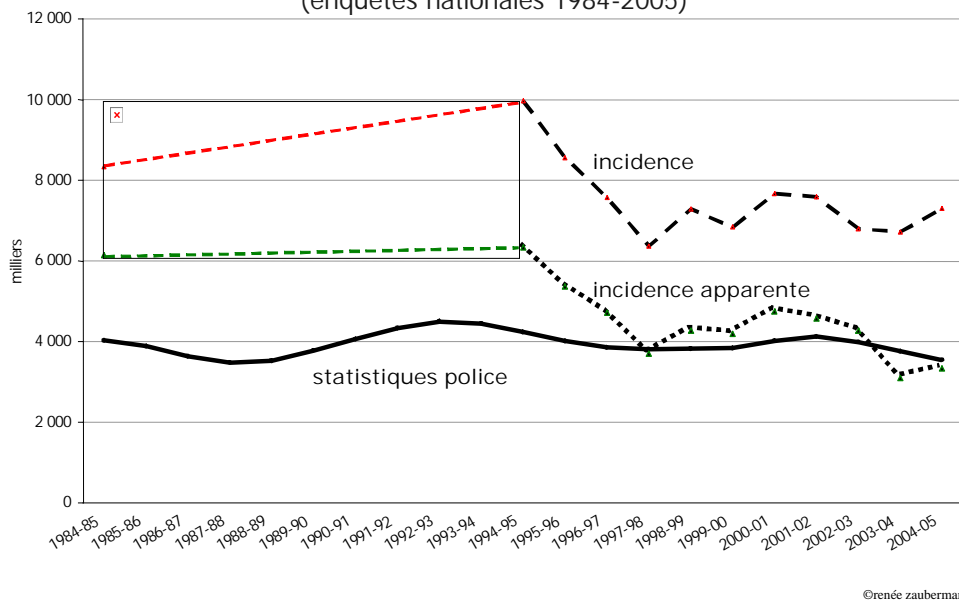
Taux d'atteintes aux biens et d'atteintes aux personnes
évolution comparée des enregistrements policiers 1950-2006



Graphique 2

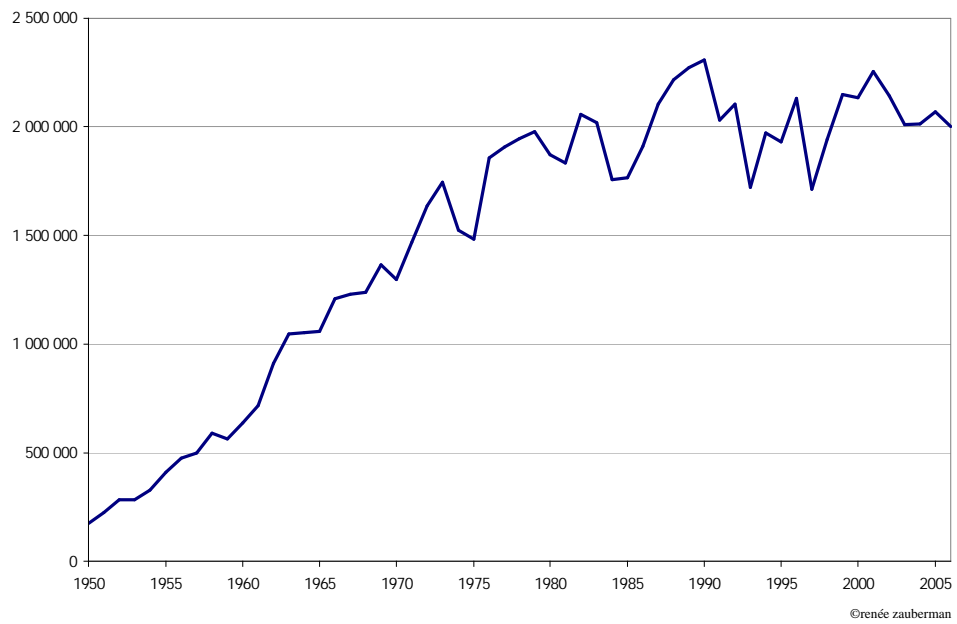
L'ensemble des atteintes aux biens : comparaison
enquêtes/statistiques

(enquêtes nationales 1984-2005)



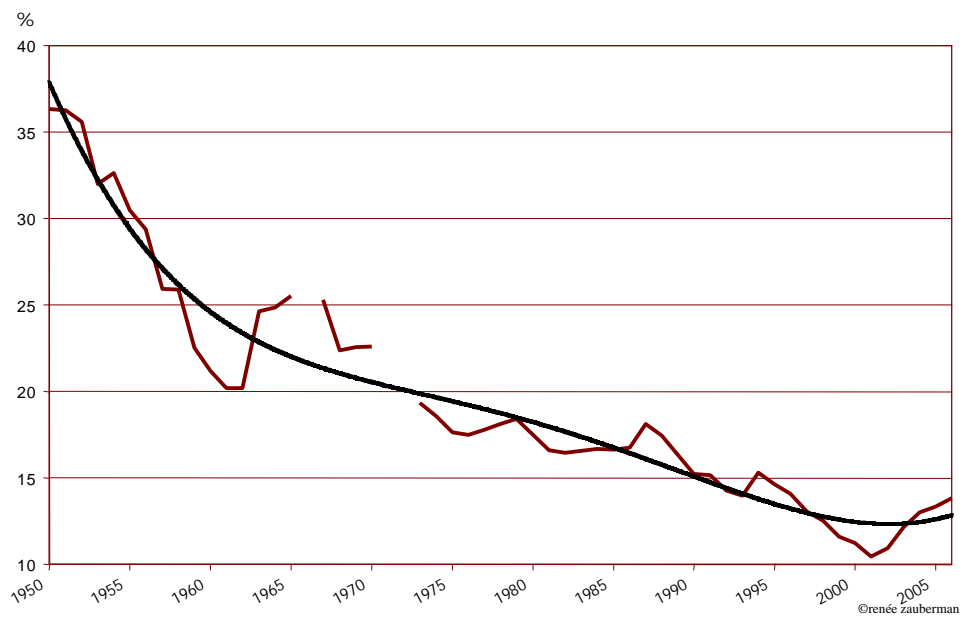
Graphique 3

Immatriculation des voitures particulières neuves 1950-2006



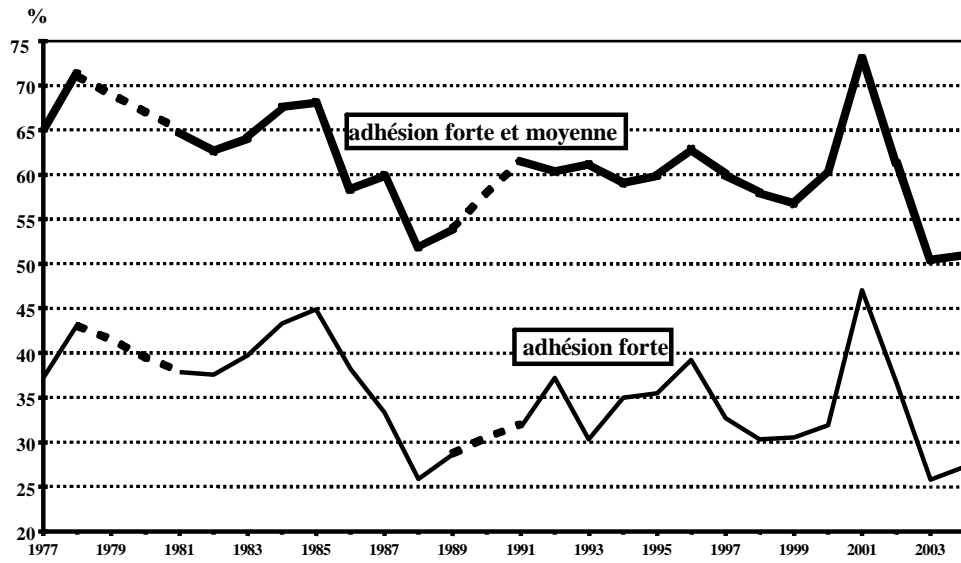
Graphique 4

Taux d'élucidation des vols 1950-2006



Graphique 5

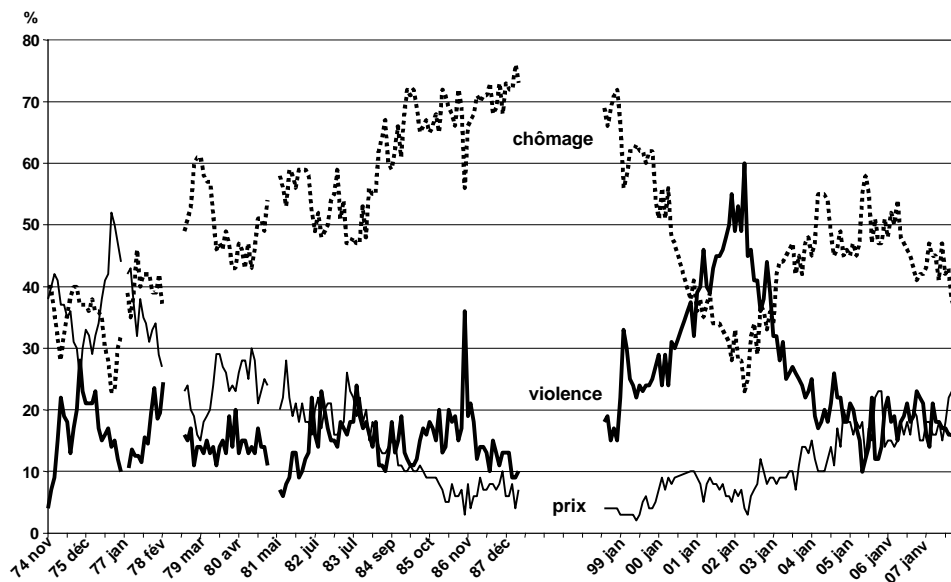
« On ne se sent plus en sécurité »
enquêtes Agoramétrie 1977-2004



©renée zauberman

Graphique 6

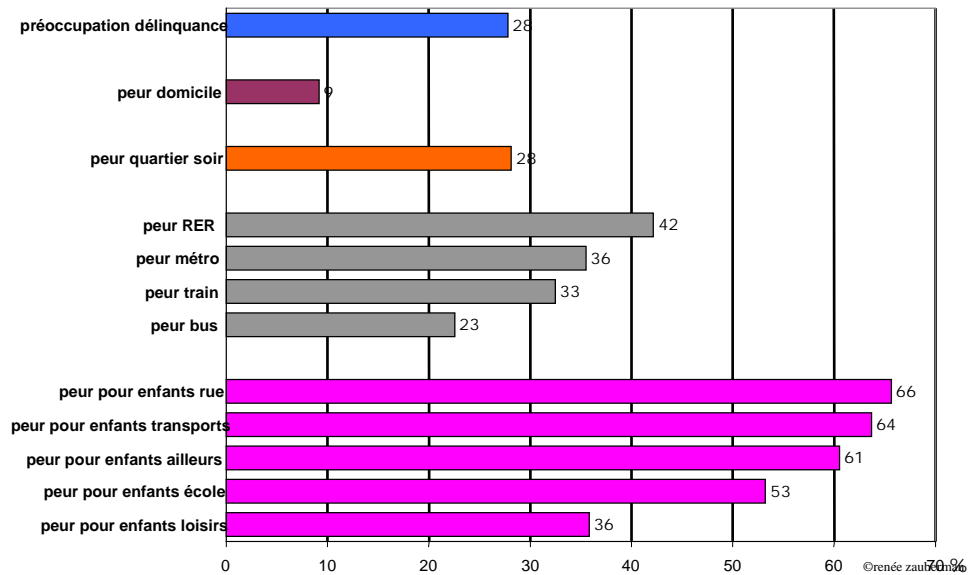
Priorités de l'action gouvernementale
Baromètre Figaro/TNS-Sofres 1974-2007



©renée zauberman

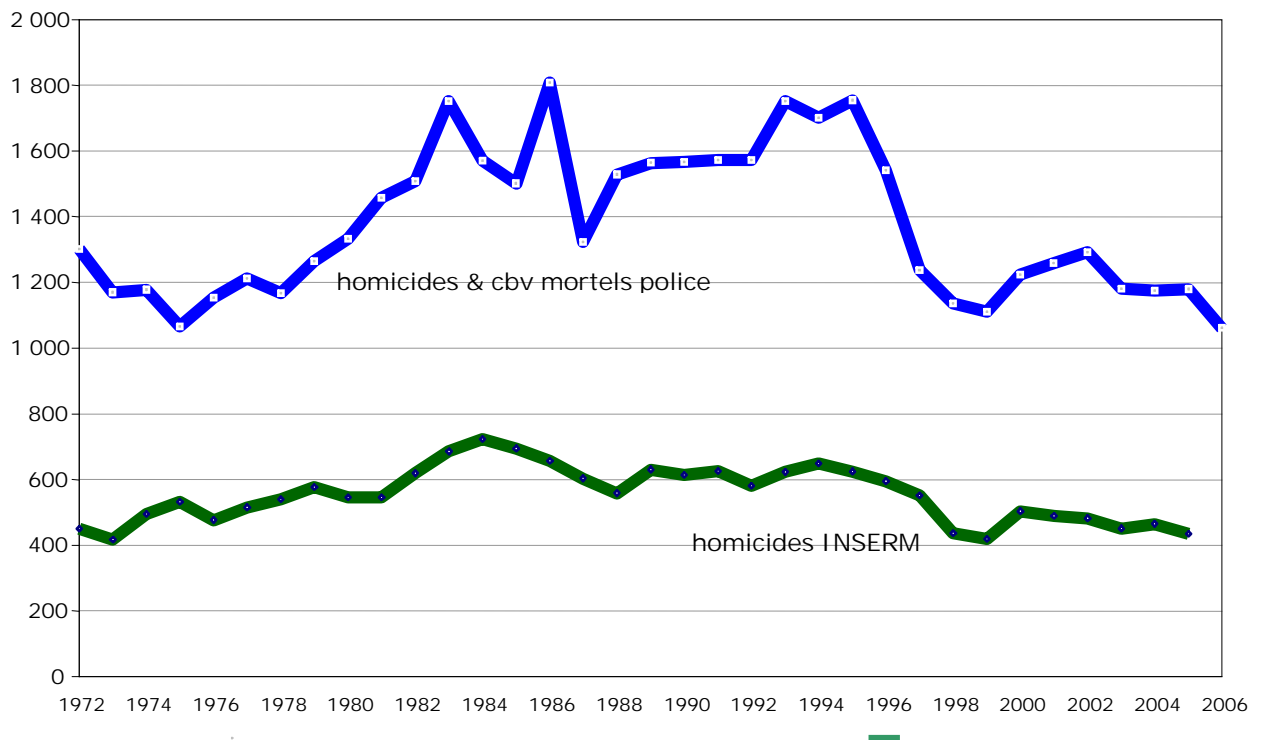
Graphique 7

Variété des peurs : Île-de-France 2000-2001-2002



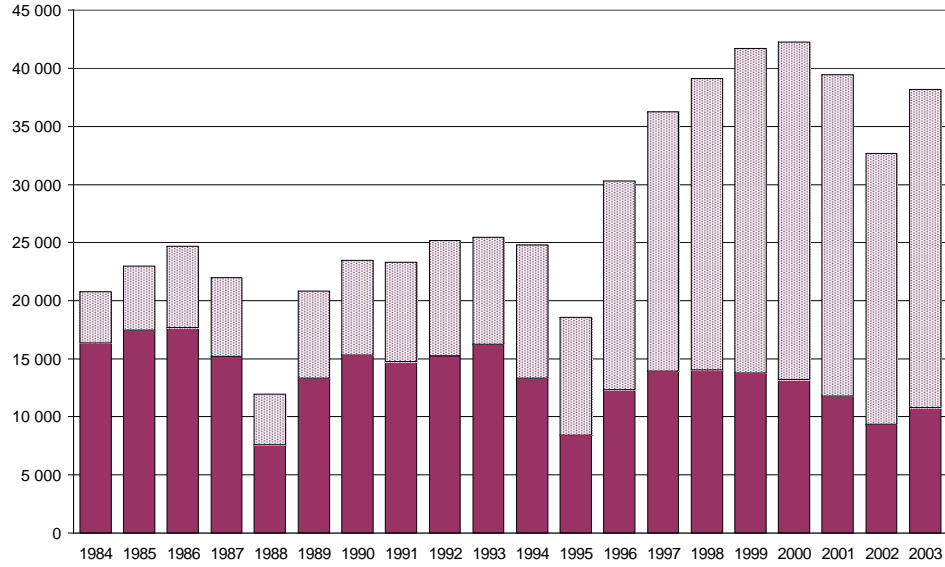
Graphique 8

Les homicides en France selon la statistique sanitaire des causes de décès et celle de police



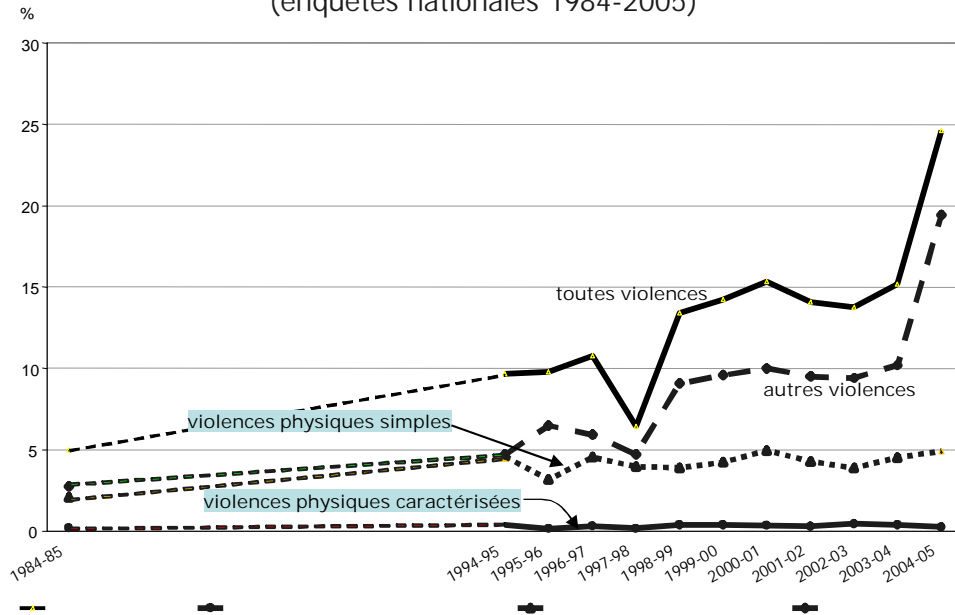
Graphique 9

Part des ITT de plus de 8 jours dans les condamnations pour délits de CBV

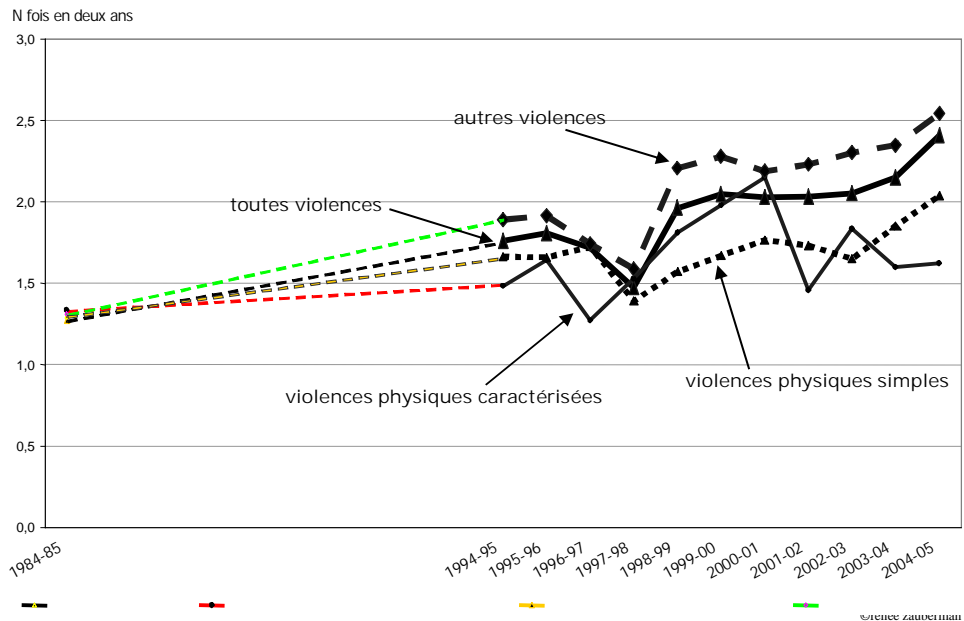


Graphique 10

Incidence des divers types de violences
(enquêtes nationales 1984-2005)



Graphique 11
La multivictimation des divers types de violences
 (enquêtes nationales 1984-2005)



Graphique 12

